Délibération n° / 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512EOLIEN-DE

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Avis sur l'implantation et l'exploitation du parc éolien « Les Grands Clos »

Le conseiller municipal, 2nd Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Christophe TACHON, intéressé au projet objet de la délibération, sort de la salle de la mairie.

Dans le cadre de l'enquête publique présentée par la Société d'exploitation du parc éolien (SEPE) Les Grands Clos notre avis a été sollicité pour une demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation du parc éolien comprenant 3 générateurs (hauteur maxi bout de pales 150 m – puissance 4.2 MW chacune) et 1 poste de livraison sur les communes de Saint-Gilles Vieux Marché et Saint-Mayeux.
L'enquête publique se déroule du 24 novembre au 23 décembre 2025 inclus.

Le projet a été initié en 2013 avec l'accord des deux communes, à l'époque le projet comprenait 5 éoliennes pour une puissance de 4 MW. Après avoir reçu un avis favorable en enquête publique et en CDNPS (Commission Départementale de la Nature et des Paysages et Sites), la Préfecture des Côtes d'Armor délivrée une autorisation environnementale en 2020.

Mais le temps de développement et d'instruction très long d'un parc éolien ont fait que les éoliennes proposées à l'époque ne se font plus.

La Société ALTERIC a donc dû modifier le projet initial en diminuant le nombre d'éoliennes et en augmentant la hauteur dès 2021 avec une présentation en conseil municipal le 10 novembre 2021.

Le conseil a pris acte qu'une association de riverains a été créée au cours de l'enquête publique en cours, revendiquant un principe de précaution. Son but étant de prévenir en cas de nuisances (sonores, courants vagabonds, …) faites aux humains et animaux au cours de l'implantation et de vie du parc.

Le Conseil souhaite que des études soient réalisées avant le dépôt du Permis de Construire par des géobiologues indépendants financés par le porteur du projet au niveau des zones d'implantation des éoliennes, du poste de livraison et des câblages. Il souhaite également que soient fournies des études complémentaires géologiques, hydrologiques ainsi que des données sur les cartographies et les caractéristiques des câblages électriques en amont et en aval du transformateur, diagnostics des points 0.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur l'implantation et l'exploitation du parc éolien « Les Grands Clos ».

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 3 voix contre, le Conseil municipal :

***Emet un avis favorable** pour l'implantation et l'exploitation du parc éolien « Les Grands Clos »*

***Autorise le Maire** à signer tous les documents s'y afférents.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MAYEUX 22320